

**Rapport du comité de suivi individuel
Ecole doctorale : Physique et Chimie – Physique (ED 182)**

Le comité de suivi individuel (CSI) est défini par l'article 13 de la loi de 25 mai 2016, modifié par l'article 11 de l'arrêté du 26 Août 2022 et par la Charte du doctorat des Universités de Strasbourg et de Haute Alsace.

Renseignements administratifs :

Prénom - Nom du doctorant :	
Date (JJ/MM/AAAA) de 1 ^{ère} inscription en thèse :	Date prévisionnelle de soutenance :
Prénom - Nom du Directeur de thèse :	
Prénom - Nom du co-directeur/-encadrant :	
Unité de recherche :	Prénom - Nom directeur UR :
Date de la réunion :	
Date de la précédente réunion du comité :	

Composition du comité de suivi :

Prénom - Nom	Grade	HDR (oui ou non)	Unité de recherche	Adresse mail

Appréciation sur la présentation du doctorant et son parcours doctoral :

Critères	Commentaires
Qualité de la présentation orale / du document fourni	
Maitrise du sujet	
Curiosité scientifique et motivation	
Capacité à formuler des hypothèses, à analyser, à synthétiser	
Fréquence des réunions entre Directeur de thèse et doctorant	<input type="checkbox"/> hebdomadaire <input type="checkbox"/> mensuelle <input type="checkbox"/> trimestrielle
Progression du travail de thèse	
Communication scientifique (publication, communication...)	
Intégration (dans l'équipe et/ou UR)	

Avez-vous séjourné à l'étranger ? Si oui, où et combien de mois	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Bilan des formations suivies * joindre l'édition actualisée - téléchargeable sur AMETHIS * Joindre le portfolio des compétences (à la charge du doctorant)	

Appréciation globale sur la progression du projet de recherche :

Problèmes potentiels ou existants (scientifiques, humains, financiers...) :

Recommandations et objectifs à réaliser en vue d'une soutenance à la date prévisionnelle :

- Projet recherche :

- Formations :

Perspectives de poursuite de carrière (considérer son adéquation avec les formations suivies, les actions à réaliser et le CV fourni) :

Recommandations du comité :

Date et signatures :

Chemin de validation et de signatures :

- 1) **Le comité de suivi individuel formule ses recommandations et transmet, confidentiellement et dans un délai de quinze jours**, un rapport de l'entretien au secrétariat de la direction de l'école doctorale ED 182 (dir-ed182-secretariat@unistra.fr)
- 2) Une fois le rapport CSI validé par l'école doctorale, il sera envoyé à la direction de la thèse, et au doctorant pour signature et pour un retour au secrétariat de l'ED 182 le **13 juillet**.

NB : Le CSI **conditionne la réinscription** et sera à déverser sur AMETHIS pour permettre le traitement de la réinscription.

Date, commentaire et signature de la direction de l'ED :

Vu et pris connaissance :

Date et signature du doctorant / de la doctorante :	Date et signature du/de la/des directeur(s)/ directrice(s) de thèse :	Date, Commentaire et signature du directeur UR :
--	--	---

--	--